

Communauté de l'église Notre-Dame



La Fraternité Saint-Pierre au sein de la
paroisse Saint-Guillaume de Bourges

fsspbourges.fr

N° 24 – novembre 2017

Quelques mots sur les indulgences

Chers Amis, le mois de novembre nous donne l'occasion de revenir sur la place des indulgences dans le pardon de nos fautes et dans la communion des saints.

Nos péchés, nos fautes, ont deux types de conséquences : les plus graves nous privent de la paix avec Dieu, et mêmes les plus légers troublent la paix avec l'univers créé. S'être séparé de Dieu par le péché mortel sans se réconcilier avec Lui conduit à cet endroit où Il ne se montre pas à nous, c'est ce que nous appelons l'Enfer, où les damnés subissent cette peine éternelle de la séparation d'avec Dieu. Que le Tout-Puissant nous en préserve, Lui qui souhaite la conversion du pécheur et donc sa vie éternelle et non sa mort, et qui a institué le sacrement de la pénitence, la confession, pour que nous puissions recevoir avec certitude son pardon en lui exprimant notre repentir. Mais le péché même véniel est un attachement déréglé à quelque chose, à un bien créé. En conséquence, même nos fautes plus légères violent l'ordre providentiel de l'univers dans lequel nous avons pourtant à nous insérer. Nous le constatons déjà en voyant en nous le dérèglement qu'elles peuvent introduire. Dieu dans sa miséricorde est tout disposé à nous pardonner nos fautes, mais il demeure que ce désordre que nous avons introduit est à réparer. Nous le faisons sur la terre par de bonnes œuvres, que l'on peut ranger en trois grandes familles : l'aumône, pour compenser l'attachement déréglé aux biens extérieurs ; le jeûne, pour compenser l'attachement déréglé aux biens corporels ; la prière qui nous tourne vers Dieu et compense l'attachement déréglé à nous-même. Nous achevons cela si nécessaire au Purgatoire en subissant le retardement de notre

entrée dans la gloire de Dieu, ce qui est une grande souffrance. Voilà ce que l'on appelle la peine temporelle due au péché.

Et c'est ici que nous trouvons ce que l'on appelle les indulgences : la remise totale ou partielle de cette peine temporelle due à cause du péché pourtant déjà pardonné par Dieu. Pour cela, chacun de nous peut présenter au Christ certains efforts, certaines bonnes œuvres, que Dieu acceptera pour le rétablissement au moins partiel de notre paix avec nous-même et l'univers créé. Mais ce qu'il y a de magnifique, c'est que nous pouvons également offrir ces bonnes œuvres pour un autre au Purgatoire. Car nous ne sommes pas seuls, nous sommes dans l'Eglise avec le Christ. En conséquence, nous mutualisons nos efforts pour la sainteté du genre humain, et c'est Jésus qui leur donne du prix en le regardant avec son amour pour nous, compte-tenu de sa Passion rédemptrice. L'Eglise a été chargée par Jésus de faire bénéficier chaque homme de ce qu'il a mérité pour nous sur la Croix. C'est un véritable trésor inépuisable dans lequel nous puisons tous les jours. Et tous les saints y déposent en un sens leur surplus, les mérites de leurs vies.

Pour y puiser, l'Eglise nous demande des actes concrets prouvant notre esprit de réparation et d'amour : une œuvre particulière accompagnée de la confession sacramentelle, de la communion eucharistique et de la prière pour le pape.

Abbé Louis Le Morvan

Indulgences pour les fidèles défunts

Une indulgence plénière, applicable seulement aux âmes du Purgatoire, est accordée au fidèle qui : 1° entre le 1er et le 8 novembre, visite un cimetière et prie pour les défunts / 2° le 2 novembre, visite pieusement une église et y récite le Pater et le Credo.

Rappels : L'indulgence est la remise (plénière ou partielle) devant Dieu de la peine temporelle due pour les péchés déjà effacés quant à la faute par la confession, que le fidèle, bien disposé et à certaines conditions déterminées, reçoit par l'intervention de l'Eglise. Il revient en effet à l'Eglise, en tant que ministre de la rédemption, de distribuer et d'appliquer avec autorité le trésor des satisfactions du Christ et des saints.

Pour gagner une indulgence plénière (une seule par jour), en plus de l'état de grâce et d'exclure toute affection au péché, même véniel, il est requis d'accomplir l'œuvre indulgenciée et de remplir les trois conditions suivantes : confession sacramentelle (8 jours avant ou 8 jours après), communion eucharistique, prières aux intentions du Souverain Pontife (par exemple un Pater et un Ave).

Ordo du mois de novembre

Me 1 Fête de tous les saints	Me 15 St Albert le Grand
Je 2 Com. de tous les fidèles défunts	Je 16 Ste Gertrude
V 3 de la férie	V 17 St Grégoire le Thaumaturge
S 4 St Charles Borromée	S 18 Déd. basiliques St Pierre St Paul
D 5 XXII D. après la Pentecôte	D 19 XXIV D. après la Pentecôte
L 6 de la férie	L 20 St Félix de Valois
Ma 7 de la férie	Ma 21 Présentation de la T.S. Vierge
Me 8 de la férie	Me 22 Ste Cécile
Je 9 St Ursin, patron du diocèse	Je 23 St Clément 1er
V 10 Dédicace de l'Arch. du T. St Sauveur, décalé de la veille ; <i>mémoire de St André Avellin</i>	V 24 St Jean de la Croix
S 11 St Martin de Tours	S 25 Ste Catherine d'Alexandrie
D 12 Solennité de St Ursin	D 26 Dernier D. après la Pentecôte
<i>XXIII D. après la Pentecôte</i>	L 27 de la férie
L 13 St Didace	Ma 28 de la férie
Ma 14 St Josaphat	Me 29 de la férie
	Je 30 St André

en gras : messe publique célébrée ce jour-là à Notre-Dame

Messes et confessions

Dimanche et fêtes	9h45-10h20 : confessions 10h30 : Grand'messe
Mercredi hors fêtes	18h-18h25 : confessions 18h30 : messe
autres jours	Se reporter à l'agenda en page 4.

Contact

Abbé Louis Le Morvan, FSSP

06 52 87 85 10 / 02 48 67 87 00

louislemorvan@gmail.com

fsspbourges.fr

Abbé Arnaud Moura, FSSP

06 48 07 54 37

abbe.moura@gmail.com

Maison Sainte-Solange

5, rue Macdonald - 18 000 Bourges

Chanoine Stéphane Quessard, curé de la paroisse St-Guillaume

02 48 24 07 93

Agenda et annonces

Mercredi 1er : fête de la Toussaint, **fête d'obligation**, grand'messe à 10h30

Jedi 2 : Commémoration de tous les fidèles défunts, messe chantée à **18h**.

Dimanche 12 : 10h30, messe de la solennité de saint Ursin, apôtre et 1er évêque de Bourges.

Dimanche 26 : 10h30, première messe solennelle de l'abbé Nicolas Télisson, FSSP

MARCHE DE NOËL : dimanche 26 novembre, à l'issue de la messe célébrée par l'abbé Télisson, marché de Noël de notre communauté.

VEILLEE POUR LA VIE : samedi 2 décembre, 20h30. Dès janvier 2018 vont commencer les *Etats généraux de la bioéthique*, qui devraient hélas voir renforcées les lois destructrices de la famille (« procréation médicalement assistée » étendue aux pseudos-couples homosexuels) et mortifères

(euthanasie).

Les **ASSOCIATIONS FAMILIALES CATHOLIQUES**

organisent samedi 25 novembre un **ATELIER MERE/FILLE CYCLOSHOW** destiné aux filles de 10 à 14 ans, sur l'éducation affective et dimanche 26 novembre, un atelier **CYCLE EN SCENE** destiné aux filles de 14 à 18 ans. Pour toute question, Nadine HENRY 02.48.20.53.86 - lieu : Maison diocésaine, 23, rue Nicolas Leblanc, Bourges. Renseignements et inscription sur le site www.cycloshow-xy.fr

Carnet de famille

BAPTEME : Augustin Pecqueriaux le 14 octobre

ORDINATION SACERDOTALE AU SEMINAIRE DE WIGRATZBAD : samedi 18 novembre, Mgr Wolfgang Haas, archevêque de Vaduz (Liechtenstein) ordonnera prêtres les abbés Nicolas Télisson et Hilaire Vernier, de la FSSP, près de notre séminaire bavarois de Wigratzbad. Accompagnons-les de nos prières.

Divers

Chapelet : chaque dimanche à 10h à Notre-Dame, avant la messe.

Confraternité Saint-Pierre: elle regroupe les fidèles catholiques désireux de soutenir par la prière la sanctification personnelle et le rayonnement apostolique des prêtres de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre. <http://www.confraternite.fr>

